



Les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité constituent le socle du «vivre ensemble» et de la cohésion sociale et plus encore depuis les attentats inqualifiables du vendredi 13 novembre 2015.

La cohésion sociale nécessite une action publique permettant à chacun d'accéder aux besoins essentiels et ainsi, de réduire les inégalités sociales et économiques. Dans ce cadre, les services publics jouent quotidiennement un rôle vital illustré dans les circonstances dramatiques des attentats du 13 novembre.

Or, ils sont mis à rude épreuve depuis des années par les politiques de rigueur budgétaire incarnées par le pacte de stabilité et leur corollaire, les restructurations des services de l'État. Elles se traduisent toutes par une réduction de la place et du rôle des services publics au mépris des besoins de nos concitoyens, mettant ainsi en péril la cohésion sociale et remettent ainsi en cause le rôle de l'impôt dans notre société.

Devant le Parlement réuni en Congrès, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures allant jusqu'à accorder la primauté au pacte de sécurité sur le pacte de stabilité. Ces mesures, prises dans l'urgence, demeurent ciblées sur les administrations dites «sécuritaires». Elles oublient de renforcer les services qui, à la DGFIP et dans d'autres administrations de l'État, combattent au quotidien la délinquance financière, dont chacun sait qu'elle est intimement liée au financement du terrorisme ou encore aux systèmes mafieux. Plus largement, elles oublient, une fois encore de renforcer la capacité de l'État à assurer ses propres recettes et donc une action publique essentielle en termes de cohésion sociale, de sécurité, et d'activité économique.

Ce n'est donc pas simplement le pacte de sécurité qui doit primer le pacte de stabilité, c'est le pacte social dans son ensemble. Il faut rompre avec la rigueur budgétaire !

Les enjeux et les besoins en matière d'accueil, de finances locales ou de fraude fiscale justifiaient déjà l'accroissement des moyens humains et budgétaires de la DGFIP avant même les attentats et les annonces du Président de la République. Ce renforcement devient désormais une nécessité absolue !

Malgré le contexte particulier, les suppressions d'emplois ne sont pas remises en cause (elles ont même été actées hier lors du comité technique de réseau, pour 2016 ce seront encore 2130 suppressions d'emplois). La DG refuse toujours de revenir sur ses décisions en matière d'intéressement collectif, de revaloriser les régimes indemnitaires et le budget de fonctionnement est toujours en baisse...

Les restructurations se poursuivent ; l'ordre du jour de ce comité technique en est la preuve flagrante, les projets de la DG en matière de règles de gestion sont maintenus, le message du Directeur général, la semaine dernière confirme que :

- Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, les demandes de rapprochement de conjoint ne pourront être formulées que jusqu'à fin mai 2016 ;
- Le mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
- Les agents C stagiaires seront maintenus 3 ans dans leur direction et résidence de 1ère affectation (sauf pour les agents faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial) ;
- Les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialités au niveau de la demande de mutation nationale et les nouveaux promus B (sortis de scolarité au 1/9/2016) seront maintenus dans leur «dominante Enfip» durant 3 ans ;
- Des fusions éventuelles de RAN (élargissement du périmètre = moins de chances d'obtenir son choix) seront discutées en CTL et transmises à la DG qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2

départements sont retenues dès 2016).

Nos revendications demeurent donc plus que jamais urgentes à satisfaire !

- Agir pour la qualité et l'efficacité du service public est une exigence citoyenne.
- Agir pour une société plus juste et pour nos revendications en tant qu'agents des finances publiques n'est pas antinomique mais complémentaire.
- Agir pour une fiscalité plus juste et pour un service public plus efficace, c'est exiger un renforcement des moyens de la DGFIP et l'amélioration des conditions de travail.
- Agir pour les droits des personnels, c'est refuser la déréglementation et demander une juste reconnaissance des qualifications.

Dans ce contexte, l'ensemble des élus en CTL, ne participera pas à ce comité technique local.